UNSS 2018

38 – Raid

Mise à jour : 13 octobre 2017

UNSS

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 12

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 15

Membres CMN Page 19

Annexes Page 20

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Raid a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Accessibilité

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Raid Multi-sports de Nature

Conditions de Participation :

Tous les licenciés peuvent participer à l'exception des élèves inscrits en Pôles Espoir raids multisports de nature.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (nés en 2005 uniquement) Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum B3, M, C 1 C Maxi 1 B3 Maxi **Parité obligatoire**	4 compétiteurs maximum M2, C, J, S1 1 S Maxi **Mixité obligatoire**
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par académie Niveau académique minimum dans une des activités proposées lors des Championnats de France (Raid Multisports de Nature, VTT, Course d'Orientation, Canoë Kayak …) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur PAS DE JA en POOL LOCAL	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe quaifiée intégré à l'équipe	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	3 jours de compétitions. Classement au temps.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique 2 équipes par académie **Repêchages possibles**	
NOMBRE D'ÉQUIPES	60 maximum	60 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Qualifications académiques

Une AS isolée dans son académie devra se joindre à l'organisation d'une académie limitrophe pour pouvoir être qualifiée.

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Raids

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :
- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2ème, 3ème
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
  - 1er LP 1
  - 2ème Lycée A
  - 3ème Lycée B
  - 4ème Lycée C
  - 5ème LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1er Lycée A
  2ème Lycée B
  3ème Lycée C
  …… éventuellement
- CF LP 1er LP 1
  2ème LP 2
  …… éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Même si la non-saisie des élèves des Sections Sportives Scolaires n'a pas de conséquence directe sur la participation aux Championnats de France de Raid, la saisie permet de recenser le nombre de ces Sections Sportives Scolaires et leurs effectifs de façon précise.

Date butoir :

- 23 décembre 2017

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Innovation

Toute référence à cette discipline doit s'inscrire dans le respect de son identité : les raids proposent des activités de pleines nature régies par un règlement fédéral applicable au milieu scolaire.

Utilisation des techniques nouvelles : Tracker (pour suivi GPS des équipes). Apport sur la sécurité de course, positionnement en temps réel des équipes. Suivi grand public de l'évolution des coureurs.

Sport Partagé

Un adulte peut être autorisé à accompagner son équipe pour gérer les difficultés pouvant être induites par les élèves en situation de handicap.
Une parité 2 élèves valides, 2 élèves présentant une situation de handicap (dossier MDPH) est attendue.
Le championnat de Raid Sport Paratgé se déroulera pendant le championnat de France de raid Collège, sur les mêmes parcours. Un podium sera mis en place si plus de 4 équipes participent à cette compétition. Les équipes en sport partagé seront intégrées dans le classement général. Un quota de 6 équipes maximum sera reservé par l'organisateur. Les équipes devront justifier d'une participation aux épreuves académiques ou départementales à minima.

Développement Durable

Les Championnats de France respecteront la charte du développement durable, contenue dans le label proposé par le CNOSF « Développement durable, le sport s'engage »: chaque membre de l'organisation, ainsi que tous les participants et accompagnateurs, devront veiller à la maîtrise du développement durable à travers les différents aspects de cet évènement :

- maîtrise et diminution des transports : co-voiturage et navettes de bus, repas et compétition sur le même site,
- maîtrise de la restauration « durable »: produits locaux, si possible bio,
- maîtrise et limitation des déchets : produits recyclables, vaisselle réutilisable, tri sélectif…
- sensibilisation et information des participants à la maîtrise de l'environnement et au développement durable,
- ……

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Attestation de natation

Le service organisateur devra collecter des attestations de natation. Deux documents seront admis :

- Les diplômes delivrés par des MNS ou des personnels diplomés d'état.
- L'attestation savoir-nager scolaire, au minimum, est exigée pour tous les coureurs. www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_**bo**=91204

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Tous les concurrents se serrent la main.

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :
- LC Sécurité

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».
En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

4. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 *« L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».*

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	>Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	>Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : http://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

Fédération française des raids multisports de nature

Sébastien COCHET	Responsable JA
Franck GARCIN	
Axel RICQUEBOURG	

UNSS

Audrey ÉHANNO

Christophe NEEL

Julien RANNOU

Délégué technique

Luc ARSONNEAUD (en charge de la Gironde)

Invité

Ministère des sports : Pôle ressources nationales des sports de nature : BOISSIÈRES Denis

Observateurs

Claire GROSSOEUVRE	CTN FFTri
Alexandre DODU	CTN FFTri

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer aux Championnats de France 2018

NÉANT

Annexe 2

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en 2018

NÉANT

Annexe 3

Exemple de réglement

Lieu, Rendez-vous, Date :

LES ÉQUIPES SONT CONSTITUÉES : Mixité obligatoire en lycées
: Parité obligatoire en collège

1 JEUNE ARBITRE PAR ACADÉMIE (pas de pool local en JA)

- Ordre des sections :

  J1 soir : 1 heure maximum d'effort

  J2 : temps d'effort lycée : 5 à 7 heures
  temps d'effort collège : 3 à 6 heures ; 45 minutes de pause méridienne obligatoire
  descriptif des sections : activité, distance, nombre de postes, supports, temps estimé

  J3 : temps d'effort lycée : 5 à 7 heures
  temps d'effort collège : 3 à 6 heures ; 45 minutes de pause méridienne obligatoire
  descriptif des sections : activité, distance, nombre de postes, supports, temps estimé

- Matériel et document minimum obligatoires pour le championnat :

  - L'attestation savoir-nager scolaire, au minimum, est exigé pour tous les coureurs.
    www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91204

  - Matériel de sécurité **OBLIGATOIRE** par coureur : Par équipe : couverturede survie, système d'hydratation, téléphone portable en fonctionnement, sifflet, casque. L'absence d'un élément met immédiatement l'équipe hors course ou ne lui permet pas de prendre le départ.

  - Matéreil de course obligatoire : gants, boussole, alimentation, trousse de secours. L'absence d'un élément inflige une pénalité.

  - Matériel fortement conseillé : veste, lunettes, matériel de réparation VTT, porte carte VTT. L'absence d'un élément peut pénaliser l'équipe dans certaines situations de course

    * Trousse de secours minimale : liquide physiologique, compresses, pansements hémostatiques, pansements, bandes de tulle, tire tique.

- Tractage

  Les systèmes de traction vtt et course à pied sont autorisés pendant le raid (suivant les sections). Ils doivent être vérifiés avant le début du raid par les membres de CMN. Les systèmes doivent être élastiques, rétractables et largables facilement en roulant/courant. Les systèmes sont fixés de machine à machine en VTT et canoé.

Tractage a Pied

Tractage en Vélo

LE TRACTAGE EST STRICTEMENT INTERDIT EN DESCENTE.

- Règlement et pénalités

  - Le classement du raid se fait au temps.
  - Le port du casque est obligatoire sur la totalité du raid.
  - Toute réclamation est à formuler par écrit et transmise au directeur de course ou jury de course.
  - Le jury de course est composé du directeur du service organisateur, du directeur technique, des membres de la CMN, d'un représentant des professeurs accompagnateurs, d'un JA.
  - Un road book sera délivré aux équipes le jour de leur arrivée et rappellera les balises et pénalités correspondantes aux différentes sections.
  - Un briefing course sera organisé en fin de journée : J1 et J2
  - Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation. Les équipes ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route. Elles doivent respecter scrupuleusement le CODE DE LA ROUTE et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.

Des signaleurs seront présents aux intersections dangereuses ; les coureurs devront aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.

- Équipe non complète sur 1 spéciale : équipe hors classement mais peut continuer le raid
- Non-respect des consignes d'un commissaire de course (professeur ou JA) : équipe hors course
- Emprunt d'un itinéraire interdit : équipe hors course
- Non port du casque pendant le raid : équipe hors course
- Manquement délibéré de l'accompagnateur au règlement du championnat : 15' de pénalité équipe
- Balises manquantes sur les CO : xx pénalités de temps
- Balises manquantes hors CO : xx pénalités de temps
- Balise optionnelle : xx bonus de temps
- Toute équipe qui shunte une section sera forcément classée après toutes les équipes ayant réalisé la totalité du parcours
- Déplacement pieds à terre obligatoire dans tous les parcs

Des contrôles matériels seront réalisés pendant la course. Pour tout matériel manquant une pénalité en temps sera appliquée à l'équipe, 15 minutes par élément manquant.

Cas particulier : en cas de dégat majeur, et uniquement dans ce cas, possibilité de remplacement du vtt dans un parc d'assistance. Le VTT de remplacement devra être vérifié le jour de l'accueil ou lors du remplacement. La CMN constatera le dégat, au moment du remlacement ou à postériori, et validera ou non le remplacement.

- Ravitaillements :

  - Les professeurs ne peuvent intervenir que sur les parcs assistance et aider leurs équipes : réparation vtt, ravitaillement solide et liquide.

- Jeunes arbitres :

  - Les jeunes arbitres auront une formation pratique, théorique et physique pendant le raid. Prévoir donc des affaires de sport et une attestation de savoir nager pour les JA. Prévoir un stylo, une plaquette, une montre. Vous pouvez télécharger le livret JA je suis jeune arbitre en raids multisports de nature 2016/2020